

Magny les Hameaux, le 29 Mars 2017



**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**

L'An deux mille dix-sept, le Lundi 27 Mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **A APPROUVE** les comptes rendus des Conseils Municipaux des 30 Janvier et 20 Février 2017.
- **A DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois du Personnels de Service et ATSEM.
- **A DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois des Services Techniques.
- **A DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois du Multi-Accueil.
- **A DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois Administratif.
- **A DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois du Service Culturel.
- **A DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois de la filière Animation.
- **A DECIDE** de fixer le taux brut de rémunération pour l'intervention d'éducateurs sportifs comme suit :

Educateur sportif	Taux brut horaire	Rémunération en référence au grade
Educateur sportif (niveau BPJEPS / licence STAPS)	12,06 euros	ETAPS 6ème échelon

- **A ADOPTE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016 avec les résultats de clôture suivants :

	Résultats de clôture 2016
Investissement	+422 308,24 €
Fonctionnement	+2 487 645,03 €
Total	<b>+2 909 953,27 €</b>

- **A APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2016 et a arrêté les résultats définitifs tels que ci-dessous :

Sections	Résultats cumulés de l'exercice 2015	Affectation du résultat de fonctionnement en 2016	Opérations de l'exercice 2016		Résultats cumulés de l'exercice 2016 avant restes à réaliser	Restes à réaliser		Résultats cumulés de l'exercice 2016 après restes à réaliser
			dépenses	recettes		dépenses	recettes	
Investissement	561 177,65		1 615 417,60	1 476 548,19	422 308,24	641 346,53	1 017 432,10	798 393,81
Fonctionnement	1 839 430,20	1 839 430,20	13 624 697,69	14 272 912,52	2 487 645,03			2 487 645,03
<b>Total</b>	<b>2 400 607,85</b>	<b>1 839 430,20</b>	<b>15 240 115,29</b>	<b>15 749 460,71</b>	<b>2 909 953,27</b>	<b>641 346,53</b>	<b>1 017 432,10</b>	<b>3 286 038,84</b>

- **A FIXE** les taux de fiscalité pour l'année 2017 comme suit :

Contributions directes	Taux
Taxe d'habitation	11,79%
Foncier bâti	23,19%
Foncier non bâti	82,87%

- **A ADOPTE** les chapitres suivants du budget primitif 2017 pour les recettes et les dépenses, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

1) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2017
011 - Charges à caractère général	3 699 887,00 €
012 - Charges de personnel	8 650 196,00 €
014 - Atténuations de produits	460 401,00 €
65 - Autres charges gestion courante	676 420,00 €
66 - Charges financières	49 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	44 100,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 948 760,03 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	500 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 028 764,03 €</b>

2) les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2017
002 - Excédent antérieur reporté fonctionnement	2 487 645,03 €
013 - Atténuations de charges	155 000,00 €
70 - Produits des services	1 353 950,00 €
73 - Impôts et taxes	9 332 613,00 €
74 - Dotations et participations	2 522 900,00 €
75 - Autres produits gestion courante	176 656,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>16 028 764,03 €</b>

### 3) Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	Crédits nouveaux	Restes à réaliser 2016	Budget primitif 2017
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
10 - Dotations fonds divers	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	190 000,00 €	0,00 €	190 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	405 500,00 €	211 002,39 €	616 502,39 €
21 - Immobilisations corporelles	546 200,00 €	37 273,60 €	583 473,60 €
23 - Immobilisations en cours	5 868 769,84 €	393 070,54 €	6 261 840,38 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>7 170 469,84 €</b>	<b>641 346,53 €</b>	<b>7 811 816,37 €</b>

### 4) Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	Crédits nouveaux	Restes à réaliser 2016	Budget primitif 2017
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	422 308,24 €	0,00 €	422 308,24 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 948 760,03 €	0,00 €	1 948 760,03 €
040 - Opérations d'ordre entre section	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 800 000,00 €	0,00 €	2 800 000,00 €
10 - Dotations fonds divers	370 000,00 €	0,00 €	370 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	603 316,00 €	1 017 432,10 €	1 620 748,10 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>6 794 384,27 €</b>	<b>1 017 432,10 €</b>	<b>7 811 816,37 €</b>

Total recettes investissement et fonctionnement : 23 840 580,40 euros

Total dépenses investissement et fonctionnement : 23 840 580,40 euros

**ET A ADOPTE** le budget primitif 2017 pour un montant total de 23 840 580,40 euros.

- **A AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions avec ces trois associations et à verser les montants suivants à ces associations :

**Le CLOS** : Subvention de fonctionnement de 78 805 €,

**La MJC** : Subvention de fonctionnement de 49 000 €,

**L'AMM** : Subvention de fonctionnement de 23 000 €.

- **A AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux (lot n°1) avec la société NOVASOL pour un montant suivant :
  - Forfaitaire annuel de 7 020 € HT pour le nettoyage du Centre Technique Municipal,
  - Maximal annuel de 3 520 € HT pour le nettoyage de la salle de festivités.
- **A DECIDE** de fixer les frais de scolarité en maintenant les montants de la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les communes du canton de Chevreuse à 488 euros pour les élèves des écoles élémentaires et à 973 euros pour les élèves des écoles maternelles pour l'année scolaire 2016/2017.

- **A DECIDE** que les compteurs d'électricité, ceux du gaz et ceux de l'eau potable ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur le territoire de la Commune, en ce qui concerne lesdits compteurs ;

**ET A DEMANDE** aux autorités concédantes d'intervenir immédiatement auprès des gestionnaires des réseaux compétents pour leur signifier la présente délibération.

Pour le gaz, le prestataire de service est ENGIE COFELY. Le fournisseur est Gaz Européen.

Pour l'électricité, le groupement de commande est le SEY78. Le fournisseur est Direct Energie pour les tarifs jaunes et bleus bâtiments.

Pour l'eau potable, le fournisseur est la SAUR.



Le Maire

Bertrand HOUILLON

**PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.**